



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON
04 79 38 51 90 - mairie@tournon-savoie.com
<http://www.tournon-savoie.com>

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2026

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX

LE VINGT SIX MARS A 19H00

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15

Date convocation	Date affichage	N° délibération
16/03/2026	16/03/2026	2026/19

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN ARIBA Shaina, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, TRABICHET Jerry

Excusés : DELATTRE Carole (*pouvoir G. MURAZ-DULAURIER Gilles*), LASSIAZ Zakari (*pouvoir F. LASSIAZ*), CHATELAIN Eric (*pouvoir S. BERTHET*)

Secrétaire : RIMBOUD Christelle

A 19h00, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

DELIBERATION N°2026/19 **CRÉATION ET COMPOSITIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer 5 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

- 1- Commission ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES
- 2- Commission TRAVAUX
- 3- Commission SOCIALE
- 4- Commission URBANISME
- 5- Commission COMMUNICATION

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions. Je vous propose donc d'adopter la délibération suivante :

Article 1

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- ❖ Commission ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES
- ❖ Commission TRAVAUX
- ❖ Commission SOCIALE
- ❖ Commission URBANISME
- ❖ Commission COMMUNICATION

Article 2

Chaque membre peut faire partie de plusieurs commissions.

Article 3

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

❖ ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES

- **Responsable** : Sandrine BERTHET
- **Membres** : Christelle RIMBOUD – Arnaud MARCHI

❖ TRAVAUX

- **Responsable** : Luc OMELTCHENKO
- **Membres** : Fabienne LASSIAZ - Christelle RIMBOUD - Carole DELATTRE - Éric CHATELAIN - Gilles MURAZ-DULAURIER - Patrice FLORES - Zakari LASSIAZ
 - Sous-commission PCS (Plan communal de sauvegarde) - DECI communal - Contrats de maintenance : Carole DELATTRE

❖ DES AFFAIRES SOCIALES

- **Responsable** : David CARMONA
- **Membres** : Fabienne LASSIAZ - Emilie CHARDONNET - Jerry TRABICHET

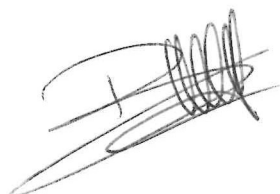
❖ URBANISME

- **Responsable** : Christelle RIMBOUD
- **Membres** : Fabienne LASSIAZ - Patrice FLORES - Gilles MURAZ-DULAURIER - Arnaud MARCHI - Zakari LASSIAZ – Shaina COMBAZ BEN ARIBA
 - Sous-commission forêt - agriculture - AFP - méthanisation : Zakari LASSIAZ

❖ COMMUNICATION

- **Responsable** : Anne-Lise CHEVRIER-GROS
- **Membres** : Fabienne LASSIAZ – Christelle RIMBOUD – Jerry TRABICHET – Patrice FLORES

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le secrétaire de séance
Christelle RIMBOUD



Transmis au contrôle de légalité
Le 27 MARS 2026

Publié le 27 MARS 2026